

**PROCES-VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 6 JUILLET 2020**

L'an deux mille vingt, le six juillet, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de SONTTHONNAX-LA-MONTAGNE, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. MONACI, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 2 juillet 2020.

Etaient présents : MM MONACI Fabrice, CHAPON Xavier, FLEURAT Christian, GINDRE Roland, HARRY Claude, JACQUET Benoit, Mmes ARCHENY Céline, DONZELLE Annie, IRLES Marie-José, PECHINEY Murielle, ZIVKOVIC Pascale

**Approbation du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du
lundi 10 juin 2020**

Désignation d'un secrétaire de séance : PECHINEY Murielle

1/ BUDGET PRINCIPAL

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019 – BUDGET PRINCIPAL – 2020 - 16

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Madame PECHINEY Murielle, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2019 dressé par Monsieur Fabrice MONACI, le Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

1° lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés		177 018.45	7 802.12			169 216.33
Opérations de l'exercice	317 098.37	308 768.42	131 357.63	139 333.27	448 456.00	448 101.69
TOTAUX	317 098.37	485 786.87	139 159.75	139 333.27	448 456.00	617 318.02
Résultats de clôture		168 688.50		173.52		168 862.02
Restes à réaliser			34 344.85		34 344.85	
TOTAUX CUMULES		166 688.50	34 171.33			134 517.17
Résultats définitifs		166 688.50	34 171.33			134 517.17

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités et valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

AFFECTATION DES RESULTATS – BUDGET PRINCIPAL 2020 - 17

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'affecter les résultats du budget principal 2019, de la façon suivante :

Fonctionnement :

Résultat de clôture au 31/12/2019 : excédent de 168 688,50 euros, affecté de la manière suivante : 134 517,17 euros en fonctionnement (compte 002), et 34 171,33 euros en investissement (compte 1068).

Investissement :

Résultat de clôture au 31/12/2019 : excédent de 173,52 euros (compte 001).

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION – COMPTES DE LA COMMUNE 2020 - 18

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal les comptes de gestion établis par la Trésorerie d'Oyonnax pour l'année 2019, qui correspondent aux comptes de la commune.

Après délibération, et à l'unanimité le Conseil Municipal :

APPROUVE les comptes de gestion établis par la Trésorerie d'Oyonnax pour l'année 2019

VOTE DU BUDGET PRIMITIF – BUDGET PRINCIPAL 2020 - 19

Vu la délibération N° 2020-16, approuvant le compte administratif 2019 du budget principal,
Vu la délibération N°2020-17, approuvant l'affectation des résultats 2019, du budget principal,

Considérant le rapport de Monsieur le Maire,

Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité,

DECIDE de voter le budget primitif 2020 de la commune comme suit :

- par chapitre pour la section de fonctionnement,

- par opération pour la section d'investissement

ADOpte le budget primitif 2020 de la commune comme suit :

FONCTIONNEMENT

Dépenses : 428 775.65 euros

Recettes : 428 775.65 euros

INVESTISSEMENT

Dépenses : 260 671.85 euros

Recettes : 260 671.85 euros

2/ BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019 – BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT 2020 - 20

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Madame PECHINEY Murielle, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2019 dressé par Monsieur Fabrice MONACI, le Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

1° lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés		57 530.97		16 475.39		74 006.36
Opérations de l'exercice	33 524.61	33 524.61	33 524.61	33 524.61	67 049.22	67 049.22
TOTAUX	33 524.61	91 055.58	33 524.61	50 000.00	67 049.22	141 055.58
Résultats de clôture		57 530.97		16 475.39		74 006.36
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES		57 530.97		16 475.39		74 006.36
Résultats définitifs		57 530.97		16 475.39		74 006.36

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités et valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

AFFECTATION DES RESULTATS – BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT 2020 - 21

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'affecter les résultats du budget annexe Lotissement 2019, de la façon suivante :

Fonctionnement :

Résultat de clôture au 31/12/2019 : excédent de 57 530.97 euros, affecté de la manière suivante : 134 517,17 euros en fonctionnement (compte 002)

Investissement :

Résultat de clôture au 31/12/2019 : excédent de 16 475.39 euros (compte 001)

VOTE DU BUDGET PRIMITIF – BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT 2020 -22

Vu la délibération N° 2020-20, approuvant le compte administratif 2019 du budget annexe Lotissement,
Vu la délibération N°2020-21, approuvant l'affectation des résultats 2019, du budget annexe Lotissement,
Considérant le rapport de Monsieur le Maire,
Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité,

DECIDE de voter le budget primitif 2020 du budget annexe Lotissement comme suit :

- par chapitre pour la section de fonctionnement,
- par chapitre pour la section d'investissement

ADOPTE le budget primitif 2020 du budget annexe Lotissement, comme suit :

FONCTIONNEMENT

Dépenses : 177 120.67 euros
 Recettes : 177 120.67 euros

INVESTISSEMENT

Dépenses : 121 798.03 euros
 Recettes : 121 798.03 euros

ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS POUR L'ANNEE 2020 2020 - 23

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal, **DECIDE** d'allouer les subventions suivantes au titre de l'exercice 2020 :

- ◇ A l'Association Amicale du Personnel des collectivités territoriales des Monts Berthiand : 350 euros,
- ◇ A l'association sportive du collège Théodore Rosset : 100 euros,
- ◇ Histhoiria 150 euros
- ◇ A disposer 200 euros

3/ TARIFS DE LA CANTINE & DE LA GARDERIE SCOLAIRE POUR L'ANNEE 2020/2021 2020 - 24

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, fixe, pour l'année scolaire 2020/2021 :

- le coût du repas service compris :

➤ 4.50 €/ jour/enfant.

- le coût de la garderie :

➤ 1.00 €/jour/enfant pour la garderie du matin de 7h30 à 8h15,

➤ 2.00 €/jour/enfant pour la garderie du soir,

➤ 2.50 €/jour/enfant pour la garderie du matin et du soir.

Il est rappelé que la garderie fonctionne les lundi, mardi, jeudi, vendredi de 7h30 à 8h15 (service payant), de 8h15 à 8h20 (service non payant), de 16h15 à 16h30 (service non payant) et de 16h30 à 18h30 (service payant), durant les périodes scolaires.

4/ TARIFS DU TRANSPORT SCOLAIRE - ANNEE 2020/2021 2020 - 25

Le conseil municipal, avec 10 voix « pour » et 1 voix « contre »,

DECIDE de fixer les tarifs concernant le service du transport scolaire pour l'année scolaire 2020/2021, comme suit :

- Pour le calcul du prix demandé, il sera tenu compte du nombre de jour, par semaine, où l'enfant bénéficie du transport scolaire (quel que soit le nombre de trajets par jour),

- La journée est indivisible,

- Le tarif annuel, pour une journée de service de transport scolaire par semaine est fixé, par famille, à :

O 32,00 euros pour un enfant,

O 38,00 euros pour deux enfants,

O 44,00 euros pour trois enfants, et plus.

- L'engagement et les inscriptions sont faits pour l'année scolaire,

- Prise en compte d'une déduction à partir d'une absence de deux semaines complètes soit 10 jours effectifs de classe, après demande, par écrit, à la mairie.

5/ FRAIS DE FONCTIONNEMENT DE L'ÉCOLE D'HEYRIAT – PARTICIPATION DES COMMUNES DE NURIEUX-VOLOGNAT ET LEYSSARD ET BOLOZON 2020 - 26

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **FIXE** pour l'année scolaire 2020/2021 la somme de **1 050** euros par élève, comme participation des communes de Nurieux-Volognat, de Leyssard et Bolozon pour les enfants scolarisés à l'école d'Heyriat.

6/ TARIFS DE LOCATION DE LA SALLE POLYVALENTE 2020 - 27

Considérant que lors d'une location de la grande salle de la salle polyvalente, la petite salle et la cuisine sont occupées également,

Considérant que la petite salle de la salle polyvalente est toujours louée avec la cuisine

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de voter les tarifs suivants :

Grande salle avec petite salle et cuisine :

Location journée : 190 euros

Location week-end : 300 euros

Petite salle et cuisine :

Location journée : 70 euros

Location week-end : 90 euros

Il propose également de fixer le montant du dépôt de garantie à 400 euros pour la grande salle et à 200 euros pour la petite salle seront demandés lors de la réservation.

Monsieur le Maire rappelle qu'il avait été décidé de louer la salle uniquement aux habitants de la commune.

Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité,

DECIDE d'instaurer les tarifs suivants pour la location de la salle polyvalente :

Grande salle avec petite salle et cuisine :

Location journée : 190 euros

Location week-end : 300 euros

Petite salle et cuisine :

Location journée : 70 euros

Location week-end : 90 euros

DECIDE de fixer le montant du dépôt de garantie à 400 euros pour la grande salle et à 200 euros pour la petite salle.

DECIDE de louer la salle polyvalente uniquement aux habitants de la commune.

7/ NOMINATION D'UN REFERENT SR3A

Le SR3A étant un syndicat mixte dont les membres sont les communautés de communes et d'agglomération, les délégués SR3A (titulaires et suppléants) sont désignés uniquement par les intercommunalités et sont membres du comité syndical.

Afin de garder la proximité avec les communes du bassin versant, les statuts prévoient la désignation d'**1 référent par commune**.

Le Référent communal au SR3A, élu de terrain, assure une relation privilégiée entre la commune et le SR3A dans la gestion au "quotidien" des milieux aquatiques : partage d'informations réciproques, sollicite conseil auprès du SR3A au besoin, apporte ses connaissances de terrain, représente avec le maire, la commune en cas de projet SR3A qui concerne le territoire communal. Il constitue le lien entre les communes et le syndicat.

L'ensemble des référents communaux, ainsi que les maires des communes concernées, sont conviés à former une assemblée consultative de territoire par secteur géographique ou bassin versant. Le SR3A s'occupe de la convocation d'une telle assemblée une fois par an.

Le conseil municipal décide de désigner Annie DONZELLE en qualité de référent SR3A.

8/ QUESTIONS DIVERSES

8-1 Travail des commissions

Commission « Finances » : vice-présidente : Muriel PECHINEY : ras

Commission « Urbanisme » : vice-président : Benoit JACQUET

DEMANDE	N° DOSSIER	DEMANDEUR	TYPE DE TRAVAUX	DATE DEMANDE	REPONSE COMMUNE
DP	001 410 20 H0001	LEMAIRE Francis	Installation d'une barrière de sécurité	18/05/2020	ARRETE DE NON OPPOSITION

Commission « Fleurissement, décoration, salle polyvalente » : vice-présidente : Pascale ZIVKOVIC

La première réunion de la commission a eu lieu le 30 juin 2020 ; ont été abordés plusieurs sujets :

* Le fleurissement avec la mise en valeur des lavoirs de Heyriat et Napt, la possibilité de récupérer des graines/plants d'une année sur l'autre, la plantation de bulbes en automne, et la possibilité de créer un comité de fleurissement (un flyers sera distribué pour appel à bénévoles).

* la décoration : idées de décoration pour la fin d'année 2020 – fabrication de sapins en bois de récupération, plantation d'arbres ...

* Gestion de la salle polyvalente : modification des tarifs, modification du contrat de location, inventaire de la vaisselle, remplacement des tables ...

Commission «Ecole, Jeunes » : vice-présidente : Céline ARCHENY

* Le dernier conseil d'école a eu lieu vendredi 3/07 à 17h30 à l'école

* Départ des 2 maîtresses vers un autre établissement à la rentrée.

* Pot de fin d'année par/pour les maîtresses - ATSEM - CM2, le vendredi 3 juillet à 18h30 devant l'école, en extérieur.

La mairie a pris en charge l'achat de 5 bons cadeaux de 15 euros chacun pour les enfants quittant le CM2, et des bouquets de fleurs pour les maîtresses et ATSEM, et Isabelle, qui effectue des remplacements en péri scolaire lorsque cela est nécessaire. La mairie a offert le pétillant, l'eau plate, le coca.

L'APE a pris en charge les cadeaux des maîtresses – livre souvenirs, les boissons (jus de pommes, crème de cassis, gobelets ...)

Les membres de l'ancienne commission école ont été invités, ainsi que M GARBE.

* Bilan année scolaire et prévisions

2019 - 2020: 36 élèves - Départ de 6 enfants (5 CM2 - 1 MS)

Prévisions pour la rentrée 2020 : 4 nouveaux élèves en PS

Commission « Bois, Voirie, Agriculture » : vice-présidente : Annie DONZELLE :

* Le chemin de la Ferme du Pin est à réparer

* Fay d'Amont : parcelle nettoyée, pour pouvoir replanter

Commission «Travaux, Bâtiment, Patrimoine» : vice-président : Roland GINDRE

Gîte de Napt : travail terminé par l'électricien P. HERNANDEZ, Enedis a effectué le branchement du compteur individuel pour le logement qui est en location.

Remplacement des chaudières de l'école et de la mairie : en attente de 3 devis ; des demandes de subventions devront être faites courant août – ligne inscrite au budget.

Changement de 5 portes à la mairie et à la salle polyvalente : 2 devis sont établis. – ligne inscrite au budget.

Commission « Eau, Assainissement » : vice-président : Christian FLEURAT :

* Prévoir une réunion avec SUEZ

HBA a lancé les appels d'offres ; la STEP d'Heyriat devrait commencer en 2020, et le séparatif en 2021.

Commission « Matériel communal » : vice-président : Xavier CHAPON :

ras

Commission « Site Internet, Communication, Environnement» vice-présidente : Mari-Jo IRLES

Une réunion est prévue prochainement.

Commission « Accessibilité, cimetière » : vice-président : Claude HARRY

ras

8-2 Composition de la Commission Communal des Impôts Directs 2020 - 28

Monsieur le Maire rappelle que l'article 1650 du code général des impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs présidée par le maire ou par l'adjoint délégué.

Dans les communes de moins de 2000 habitants, la commission est composée de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants.

Le Maire informe les conseillers municipaux qu'il convient de soumettre au directeur des services fiscaux une liste de contribuables de la commune, répondant aux conditions posées par l'article 1650 susvisé. Cette liste doit comporter au minimum vingt-quatre noms.

La nomination des commissaires par le directeur des services fiscaux a lieu dans les deux mois qui suivent le renouvellement des conseillers municipaux.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le conseil municipal,

DRESSE la liste de présentation figurant en annexe.

DONNE tout pouvoir à Monsieur le Maire pour exécuter la présente délibération.

8-3 DETR – CHANGEMENT DES PORTES DE LA SALLE POLYVALENTE 2020 - 29

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers municipaux qu'il convient de changer les portes de la salle polyvalente ; des devis ont été demandés à plusieurs entreprises ; le Maire propose d'accepter le devis de l'entreprise MORAND pour un montant total de 12 011,51 euros H.T., soit 14 413,81 euros T.T.C.

Afin de mettre ces travaux en œuvre, la commune souhaite déposer une demande d'aide financière auprès de la DETR, de 35 % du montant des travaux.

Le plan de financement proposé à l'appui de cette demande de subvention est le suivant :

Sources	Libellé	Montant H.T.	Taux
Fonds propres		7807,48 €	65 %
Emprunt			
Sous-total autofinancement		7807,48 €	
Union européenne			
Etat - DETR ou DSIL	DETR	4204,03 €	35 %
Etat -autre (à préciser)			
Conseil régional			
Conseil départemental			
Fonds de concours CC ou CA			
Autres (à préciser)			
Sous-total subventions publiques		4204,03 €	
Total H.T.		12011,51 €	

Le conseil municipal après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

ACCEPTE le devis de l'entreprise MORAND pour un montant de 12 011,51 euros H.T. soit 14 413,81 euros T.T.C.

APPROUVE la demande de financement auprès de la DETR, de 35 % du montant H.T. des travaux, soit 4 204,03 euros

APPROUVE le plan de financement prévisionnel

AUTORISE le Maire à signer tout document relatif à cette opération.

8-4 ADHESION A UN GROUPEMENT DE COMMANDES POUR L'ACHAT D'ELECTRICITE ET DE SERVICES ASSOCIES ET AUTORISATION DE SIGNER LES MARCHES ET/OU ACCORDS-CADRES ET MARCHES SUBSEQUENTS 2020 - 30

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal que, conformément au Code de l'Energie, les tarifs réglementés de vente d'électricité sont supprimés depuis le 1^{er} janvier 2016, pour les sites ex tarifs « Jaunes » et « Verts » dont la puissance souscrite est supérieure à 36 kVA et au 1^{er} janvier 2021 pour les tarifs « bleus » dont la puissance souscrite est inférieure ou égale à 36 kVA..

Depuis, la loi Energie Climat adoptée et publiée au Journal Officiel du 9 novembre 2019 et ce conformément à la directive européenne du 5 juin 2019 sur les règles communes pour le marché intérieur de l'électricité, organise la fin des Tarifs Réglementés de Vente (TRV) d'électricité pour les consommateurs finaux non domestiques, tarifs correspondants aux contrats de fourniture d'électricité d'une puissance souscrite inférieure ou égale à 36 kVA.

En conséquence, au 1er janvier 2021, seuls les clients domestiques et les clients non domestiques employant moins de 10 personnes et dont le chiffre d'affaires, les recettes ou le total de leur dernier bilan annuel n'excèdent pas 2 millions d'euros, seront encore éligibles aux TRV.

Dans ce contexte, la constitution d'un groupement de commandes est envisagée pour l'achat d'électricité coordonné par le SIEA. Ce groupement est à même d'apporter aux pouvoirs adjudicateurs et entités adjudicatrices, une réponse à ces nouvelles dispositions réglementaires en leur permettant de se mettre en conformité avec la loi, tout en optimisant leur procédure de mise en concurrence.

Le groupement sera ouvert aux communes et leur CCAS et à tout établissement public du département de l'Ain. Le groupement couvre l'ensemble des contrats des établissements publics, y compris ceux soumis ou pas à une obligation de mise en concurrence dans le cadre des TRV.

Vu le Code de la Commande Publique et notamment ses articles L2113-6 à L2113-8

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le projet de convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat d'électricité et de services associés ci-joint en annexe ;

Le coordonnateur du groupement sera le Syndicat Intercommunal d'Energie et de e-communication de l'Ain (SIEA). Il sera chargé d'organiser, dans le respect du droit des Marchés Publics, l'ensemble des opérations de sélection d'un ou de plusieurs prestataires afin de répondre aux besoins exprimés par les membres du groupement.

Le coordonnateur est également chargé de signer et notifier accords-cadres ou marchés qu'il conclut ; chaque membre du groupement, pour ce qui le concerne, s'assurant de leur bonne exécution.

En outre, le coordonnateur est chargé de conclure les avenants aux accords-cadres et marchés passés dans le cadre du groupement.

La Commission d'Appel d'Offre de groupement sera celle du SIEA, coordonnateur du groupement.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal

ACCEPTE les termes du projet de convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat d'électricité et de services associés, annexé à la présente délibération,

AUTORISE l'adhésion de la commune au groupement de commandes à intervenir ayant pour objet l'achat d'électricité et de services associés,

AUTORISE le Maire à signer la convention de groupement, et toutes autres pièces nécessaires,

AUTORISE le représentant du coordonnateur à signer les marchés, accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commandes pour le compte de la commune.

Séance levée à 23h00